



Achat d'une plante toxique et refus de reprise du vendeur

Par **Oxyne27**, le **13/08/2014** à **11:38**

Bonjour, j'ai acheté ce dimanche une plante dans une jardinerie. Celle-ci ne comportait aucune fiche d'information. de retour chez moi je suis allé sur internet pour connaître la meilleur implantation de cette plante dans mon jardin. J'ai alors découvert que celle ci était hautement toxique et meme mortelle. Complètement déconseillé lorsqu'on a des enfants. Dès le lundi matin, j'appelle donc ma jardinerie pour leur expliquer que je ne peux garder cette plante dangereuse avec mes enfants en bas age, ceux-ci me refuse la reprise de la plante (alors que les tickets de caisse mentionne une reprise sous 7 jours sauf pour les animaux qui ont des conditions différentes) en me disant qu'ils ne reprennent pas les végétaux, qu'ils n'ont pas obligations d'afficher les renseignements sur les plantes, et que j'aurai du connaitre ce que j'achetai. Ont-ils réellement le droit de vendre ce genre de plante dangereuse sans information et mise en garde? Et les tickets ne mentionnant pas la non reprise des végétaux, ont-ils le droit de me refuser la reprise de celle-ci? que puis je faire?

Par **Visiteur**, le **13/08/2014** à **11:43**

Bonjour,
en tant que professionnels je pense qu'ils ont une obligation d'information sur ce genre de produits et si rien n'indique qu'ils ne reprennent pas les plantes... Si ils font partie d'une chaine cherchez leur service clients sur le net ?